

Règlement Budget participatif Etang de la Vallée

Avant de soumettre votre projet, veuillez prendre connaissance du fonctionnement du processus de budget participatif mis en œuvre par le Département du Loiret du 1^{er} août au 31 décembre 2020 concernant la réalisation de projets d'aménagements de loisirs sur l'Etang de la Vallée .

Article 1 : Un budget participatif...c'est quoi ?

Le budget participatif est un processus de démocratie participative et de proximité qui permet d'impliquer concrètement les citoyens dans la vie active de l'Administration Publique. Grâce aux budgets participatifs, le Département du Loiret entend donner aux Loirétains le pouvoir de proposer, voter et donc décider de projets qui seront ensuite financés et réalisés par le Département.

Pour la seconde année consécutive, le Département propose un budget participatif thématique d'investissement en mettant à disposition une enveloppe de 80 000 €.

Article 2 : Proposer un projet...qui peut le faire ?

Tous les citoyens de plus de 10 ans peuvent déposer un ou plusieurs projets. Il s'agira des Loirétains mais aussi de toutes les personnes se sentant impliquées dans la vie du Département du Loiret et souhaitant contribuer à l'amélioration de leur territoire. Les projets pourront être déposés à titre individuel ou collectif (associations, collectif d'habitants, écoles...).

Article 3 : Proposer un projet...quel type ?

Les projets proposés devront correspondre à des dépenses d'investissement pour un projet dans les deux catégories suivantes : **l'aménagement de loisirs et de détente et la biodiversité/développement durable**, sur la base de loisirs de l'Etang de la Vallée. **Ces aménagements devront respecter des critères de développement durable et écologiques** pour respecter ce lieu qui se développe sous un axe d'éco-tourisme (par exemple, une aire de jeux d'enfants devra être réalisée avec des matériaux durables et écologiques).

Un projet induit forcément pour le Département des dépenses de fonctionnement qui seront chiffrées par les services départementaux. Ce chiffrage sera pris en compte par le comité de sélection des projets.

Un projet ne doit pas dépasser le coût de **80 000 €** et il doit être réalisable au cours de l'année 2020.

Article 4 : Proposer un projet...comment ?

Deux modalités de dépôt sont proposées du 1^{er} au 31 août 2019 :

1) Via la plateforme numérique « L'Atelier de vos idées ».

La plateforme « [L'Atelier de vos idées](http://atelierdevosidees.loiret.fr) » est le lieu de préférence pour déposer les idées/projets que le Département réalisera dans l'Etang de la Vallée.

La plateforme est accessible via le lien : atelierdevosidees.loiret.fr

Pour s'inscrire à « L'Atelier de vos idées », il faudra choisir un nom (afin de garantir l'anonymat, un nom fictif est conseillé), un pseudonyme (l'identifiant demandé pour l'accès à la plateforme), une adresse email et un mot de passe.

Une fois l'inscription validée, il suffira de remplir le formulaire en ligne proposé. Une pièce jointe peut être aussi ajoutée afin de mieux expliquer le projet proposé.

Afin de faciliter l'analyse des projets proposés, il est vivement conseillé de saisir un projet à la fois et de ne pas cumuler plusieurs projets dans le même formulaire.

2) Via le formulaire papier que vous trouverez au restaurant de l'Etang de la Vallée ou au camping de l'Etang de la Vallée.

Grâce à cette possibilité et afin de garantir aux porteurs de projet un suivi de leur proposition tout au long des différentes étapes du budget participatif, le service Communication du Département se chargera de transcrire les idées/projets dans la plateforme « [L'Atelier de vos idées](http://atelierdevosidees.loiret.fr) » et d'y inscrire les porteurs de projet. Ainsi le citoyen inscrit par le Département recevra un message électronique et il pourra modifier sa proposition jusqu'à la date limite de dépôt des projets.

Pour que le Département puisse soumettre des idées pour le compte d'un citoyen et l'inscrire à la plateforme numérique, il faudra aussi fournir, via le formulaire en papier, le nom, le code postal, la date de naissance et une adresse e-mail et/ou un numéro de téléphone.

Afin de faciliter la transcription des projets dans la plateforme « [L'Atelier de vos idées](http://atelierdevosidees.loiret.fr) », il est vivement conseillé d'écrire de façon intelligible dans chaque formulaire en papier le projet ainsi

que les autres éléments (nom, code postal, date de naissance, adresse e-mail et/ou numéro de téléphone).

3) **Auprès des équipes départementales qui se rendront à plusieurs dates à l'Etang de la Vallée** afin de recueillir les projets via un formulaire en papier (le nom, le code postal, la date de naissance et une adresse e-mail et/ou un numéro de téléphone vous seront également demandés). Les propositions seront retranscrites selon les mêmes modalités que l'article 4-2 de ce règlement.

Article 5 : Etude de recevabilité et faisabilité des projets déposés

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Il est localisé sur la base de loisirs de l'Etang de la Vallée
- Il peut être réalisé avec le respect des critères de développement durable et d'écologie
- Il relève des compétences du Département du Loiret
- Il concerne uniquement des dépenses d'investissement
- Son coût estimé de réalisation est inférieur à 80 000 €
- Il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraire à l'ordre public
- Sa mise en œuvre concrète peut démarrer et s'achever dans l'année 2020
- Il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement
- Il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur
- Il ne concerne pas des prestations d'études
- Il n'est pas déjà programmé ou en cours d'exécution
- Le coût de fonctionnement devra être chiffré et validé par le comité de sélection

La faisabilité technique et financière des projets est vérifiée par le service Environnement du Département du Loiret sur la base des critères énoncés ci-dessus. L'analyse juridique sera effectuée par le service juridique du Département. Pour chaque projet, une réponse est apportée via la plateforme numérique « [L'Atelier de vos idées](#) » par le service Communication.

L'ensemble des idées/projets dits « recevables » seront identifiés en tant que tels dans la plateforme numérique et accéderont à l'examen d'un comité de sélection composé d'élus du Département, des acteurs touristiques de l'Etang de la Vallée, et de représentants de la presse locale.

Le comité de sélection validera les projets qui seront soumis au vote.

Cette phase d'étude et de sélection sera clôturée le 30 septembre 2019.

Article 6 : Vote des projets recevables

Les citoyens pourront voter le/les projet/s recevable/s du 7 au 20 octobre 2019 sur **la plateforme numérique** « [L'Atelier de vos idées](#) ».

Le citoyen devra proposer un projet qui ne dépasse pas le montant de 80 000 €.

Les projets qui obtiendront le plus de voix seront désignés comme lauréats. La sélection se fera par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 80 000 € cumulés. Si la somme des projets dépassent les 80 000€, le projet suivant dont le montant est inférieur et qui additionné ne dépasse pas les 80 000€ sera sélectionné.

A la suite des votes, la liste des projets lauréats sera publiée sur la plateforme « [L'Atelier de vos idées](#) ».

Article 7 : Réalisations des projets lauréats

Les projets lauréats seront réalisés par le Département du Loiret en lien avec les porteurs de projets au cours de l'année 2020. Un porteur de projet ne pourra pas être le prestataire de la mise en œuvre totale ou partielle.

Les éléments de réalisation et de l'avancement des travaux des projets seront disponibles sur la plateforme « [L'Atelier de vos idées](#) » au cours des années 2020.

Les réalisations pourront faire l'objet d'actions de communication (inauguration, présentation dans les médias, etc.). Les équipements réalisés dans le cadre du budget participatif porteront une signalétique spécifique liée au budget participatif et à L'Atelier de vos idées.

*